



CMC

Commission Médicale Consultative

BIENVENUE A L'HÔPITAL DE VOIRON

Nous médecins du CHU de Grenoble/Voiron rappelons ici le serment d'Hippocrate :

- « *Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient* ».

- de plus, le contrôle d'un document vaccinal à l'entrée d'un hôpital est contraire au respect du secret médical, tel que défini dans notre code de déontologie.

- enfin, le degré d'urgence est défini après la consultation avec le médecin.

En conséquence nous estimons que le contrôle d'un document vaccinal à l'entrée de l'hôpital constitue une infraction à plusieurs articles du code de déontologie.

Nous vous distribuons le présent « laissez passer » qui doit vous permettre de vous rendre librement à vos consultations avec l'accompagnant de votre choix ou visiter un patient en respectant les horaires de visite, les règles de bienséance et de politesse habituelles et le port du masque à l'intérieur.

En cas de difficulté d'accès aux soins vous pouvez joindre le 06 34 95 80 49 ou 06 68 02 80 73 pour signaler le problème et dans la mesure du possible nous vous aiderons à trouver une solution non conflictuelle pour accéder à l'hôpital.

Au nom de la communauté médicale :

Dr Dellamonica, présidente de la commission de relation avec les usagers

Dr Venet, président de la commission médicale consultative

Dr Mateo, vice-présidente de la commission médicale consultative.